



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 2000

Nom de l'établissement : CO Pinchat

Adresse de l'établissement: Chemin Charles-Poluzzi 50, 1227 Carouge Année du diagnostic : 2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
Sous-sol	Salle de projection	Sol en fibrociment	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2025
Sous-sol	Local 3 et 3b (tableau électrique)	Plaques de Bakélite	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Sous-sol	Local 3b	Cartons derrière tableau électrique	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2025
Sous-sol	Local 3a : ventilation	Fibrociment - porte	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Sous-sol	Abri 1 et 2	Fourreaux de conduits de ventilation d'air en fibrociment	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bât. de liaison Rez	Local R-7	Fibrociment - porte	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bât. de liaison Rez	Local R-7 (tableau électrique)	Plaques de Bakélite	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bâtiment A Rez, 1er et 2ème	Local B-6 (mur côté couloir)	Plaques de Bakélite dans boîtier de	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bâtiment B Rez, 1er et 2ème	Sanitaires filles	15 Fibrociment – cloisons séparatives de cabine sanitaire	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bâtiment B Rez, 1er et 2ème	Sanitaire filles et garçons	29 Fibrociment – cloisons séparatives de cabine sanitaire	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Bâtiment B 2ème étage	Placard technique proche local B2-11	Fibrociment – Plaque d'obturation de tremie en toiture	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Ensemble du bâtiment - rez	Ensemble du rez des bâtiments de liaison, A et B (intérieur et extérieur) à l'exclusion des salles de sports	Fibrociment – contre-cœur (allège)	Moyen terme	Amianté par avis d'expert	2025

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.